



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vide-grenier organisé par L'APE Saint-Philippe de l'école Olivari à Biot
le 19 Octobre 2025 sur le plateau sportif de l'école

L'inscription se fait en ligne sur le site HelloAsso à partir du 10 septembre 2025 : <https://www.helloasso.com/associations/ape-saint-philippe/evenements/vide-grenier-d-automne-a-saint-philippe>

L'emplacement de **3m x 2m** est à **25€**

Les documents ci-dessous sont à envoyer via le lien HelloAsso, et seront à remettre au format papier le jour de l'événement :

- Le règlement ci-dessous signé
- L'attestation sur l'honneur ci-dessous signée
- Le document infos pratiques ci-dessous signé
- Une liste descriptive des objets vendus est requise (liste remise à la préfecture), à remettre le jour de l'événement.

Une pièce d'identité valide (passeport ou carte identité) est demandée et à remettre à votre arrivée à l'événement.

Vous trouverez tous les documents ci-dessous, ainsi que sur le site de réservation HelloAsso.



Règlement Général des Exposants

Vide grenier organisé par l'APE SAINT-PHILIPPE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association des Parents d'Élèves (APE) Saint Philippe organise un vide-grenier le **dimanche 19 Octobre 2025** sur le plateau sportif de l'école Eugène Olivari à Biot, 40 avenue Saint-Philippe, 06410 Biot.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1. Inscription** : Les inscriptions se font par formulaire en ligne (<https://www.helloasso.com/associations/ape-saint-philippe/evenements/vide-grenier-d-automne-a-saint-philippe>) **avant le 18 Octobre 2025 à 18h**, sous réserve de disponibilité. Les exposants doivent fournir une pièce d'identité lors de leur inscription.
- 2. Tarif** : L'emplacement de 3m x 2m est proposé au tarif de 25€ (tarif réduit pour les parents adhérents de l'association). Le paiement valide l'inscription et ne sera remboursé qu'en cas d'annulation de l'événement par l'organisateur.
- 3. Exposants** : L'événement est réservé aux particuliers non professionnels. **Les exposants s'engagent à ne pas avoir participé à plus de deux événements similaires au cours de l'année civile, conformément à la réglementation en vigueur.**

ARTICLE 3 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE

- 1. Installation** : Les exposants pourront s'installer **entre 6h30 et 8h00**. Après 8h00, l'accès à la zone d'exposition sera fermé aux véhicules. Veuillez arriver au plus tard à 7h40 pour avoir suffisamment de temps pour décharger et retirer votre véhicule.
- 2. Démontage** : Les stands devront être complètement démontés **entre 15h et 16h**. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre et à **emporter leurs déchets**.
- 3. Stationnement** : Les véhicules des exposants devront être déplacés vers les zones de stationnement dédiées après déchargement.
- 4. Matériel** : Les exposants doivent apporter leur propre matériel (tables, chaises, parasols si besoin, etc).

ARTICLE 4 : ACCUEIL DU PUBLIC

- Ouverture au public : de 8h00 à 15h00.
- L'accès est libre pour les visiteurs.



ARTICLE 5 : OBJETS AUTORISÉS ET INTERDITS

- Sont autorisés : objets d'occasion, vêtements, jouets, livres, petits mobiliers.
- Sont interdits : produits neufs, armes, produits dangereux ou inflammables, substances illicites, contrefaçons, denrées alimentaires ou boissons.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

- Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.
- L'APE Saint Philippe décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de biens personnels.
- Les exposants doivent veiller à ne pas obstruer les voies de circulation et à respecter les consignes de sécurité.
- Les exposants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile.

ARTICLE 7 : ANNULATION

- En cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure, l'APE Saint Philippe se réserve le droit d'annuler l'événement. Les exposants seront informés dans les plus brefs délais.
- En cas d'annulation, les frais d'inscription pourront être remboursés ou l'événement pourra être reporté à une date ultérieure.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- La participation au vide-grenier implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner l'exclusion de l'événement sans remboursement.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter l'APE Saint Philippe à apesaintphilippe@gmail.com

Fait à _____, le _____

Signature de l'exposant :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Vide-grenier organisé par L'APE Saint-Philippe de l'école Olivari à Biot
le 19 Octobre 2025 sur le plateau sportif de l'école

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- ☐ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, ou
- ☐ avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature, le _____
à _____

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises que je propose à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à _____ le _____

[Signature]



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES EXPOSANTS

Vide-grenier organisé par L'APE Saint-Philippe de l'école Olivari à Biot
le 19 Octobre 2025 sur le plateau sportif de l'école

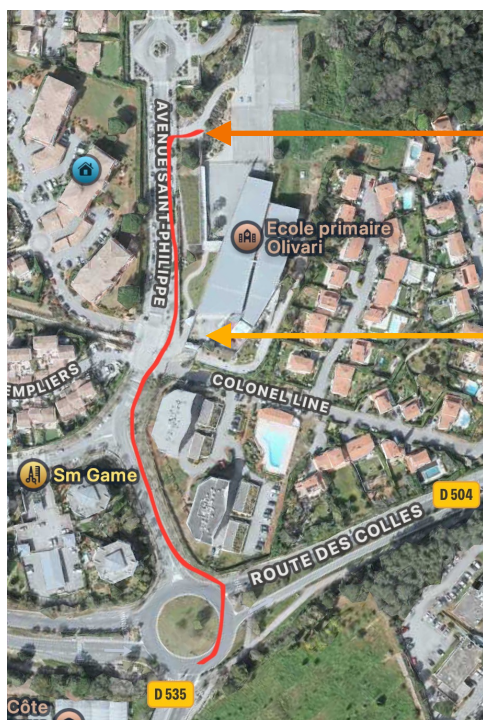
1. Horaires d'Installation et de Démontage

Action	Horaire
Arrivée et installation	De 6h30 (pas avant!) à 7h45
Ouverture au public	À partir de 8h00
Démontage des stands	De 15h00 à 16h00
Fermeture du site	À partir de 16h00

Merci d'arriver à l'heure afin de faciliter l'installation de tous les exposants.

Pensez à votre matériel (chaises, tables, parasols si besoin, etc)

2. Plan d'accès au Site



L'ENTRÉE SE FAIT ICI
Grand portail
Environ 50m après l'entrée
de l'école

40 avenue Saint-Philippe
Entrée de l'école
L'accès NE SE FAIT PAS ici



3. Arrivées et Stationnement

- **À votre arrivée**, des bénévoles vous indiqueront votre emplacement, sur présentation de votre réservation et d'une pièce d'identité (celle-ci vous sera restituée à votre départ une fois le stand vidé, nettoyé et vérifié par les organisateurs)
- **Déchargement des véhicules** : Vous pourrez accéder en voiture jusqu'à votre stand pour décharger votre matériel.
- **Stationnement des véhicules** : Une fois déchargé, il est obligatoire de déplacer votre véhicule vers le parking indiqué par l'organisation (stationnement interdit sur le site même).
- **Prévoir d'être deux personnes par stand** : Une personne pour déplacer le véhicule et l'autre pour surveiller le stand pendant ce temps. Pensez aussi à la lampe torche ou la frontale.

3. Services sur Place

- **Toilettes** : Des sanitaires temporaires seront disponibles sur le site pour votre confort.
- **Buvette et restauration** : Une buvette ainsi qu'un point de restauration payants seront proposés tout au long de la journée.

4. Consignes de Sécurité et de Propreté

- **Propreté** : Chaque exposant doit prévoir des sacs poubelle et laisser son emplacement propre à la fin de l'événement.
- **Sécurité** : Les allées doivent rester dégagées pour permettre la circulation du public et des secours si besoin.
- **Respect des horaires** : Aucun démontage de stand ne sera autorisé avant 15h00 afin d'assurer la sécurité de tous.

5. Contacts Utiles

- **Responsable de l'organisation** : Jessica 06.14.76.00.64 / Leslie 06.89.75.18.05
- **Bénévoles sur place** : Ils porteront une casquette, et seront disponibles pour vous aider tout au long de la journée.

Merci pour votre participation !

Votre présence contribue à soutenir les projets pédagogiques de l'école Saint Philippe. Nous vous souhaitons une belle journée de vente et d'échanges !



LISTE DESCRIPTIVE DES OBJETS EN VENTE

Vide-grenier organisé par L'APE Saint-Philippe de l'école Olivari à Biot
le 19 Octobre 2025 sur le plateau sportif de l'école
(Liste remise à la préfecture)